

2023-020

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 8 novembre 2023

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille vingt trois-----

et le 8 novembre

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

31/10/2023

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
31/10/2023

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. LARRODE Eric, Mme FIN Thérèse, Mme  
PLOQUIN Cécile, M. LANSMANT Sébastien, Mme BOUZIGON Muriel, M.  
BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, M.  
CHARLES Eric, M. LABEYRIE Nicolas

Excusés :M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX  
Nelly, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane.

Secrétaire de séance : M. Sébastien LANSMANT

**Objet de la Délibération**

Présentation du rapport d'activités et compte administratif 2022 de la Communauté de Communes  
de la Ténarèze

Monsieur le Maire rappelle que l'article L,5211,39 du Code Général des Collectivités Territoriales  
indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque  
année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité  
de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de  
l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en  
séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de  
l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,, ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du  
compte administratif de la Communauté de Communes de la Ténarèze relatifs à l'exercice 2022,  
dont le Conseil Communautaire a pris acte le 28 septembre 2023 qui lui a été transmis par le  
Président de la Communauté de Communes. Ces derniers sont ci-annexés,

013-0378

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
Prend acte de la communication du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes de  
la Ténarèze et du compte administratif 2022.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.  
Fait à MONTREAL le 8 novembre 2023.

Reçu à la Sous-Préfecture  
de Condom  
le 27 NOV. 2023



GEORGES BEZERRA.